

Tarifs des droits d'occupation du domaine public de la ville de Bois-Colombes applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur sont ceux du jour de l'occupation du domaine public.** (Ex : une demande effectuée fin décembre de l'année n, pour une intervention en janvier de l'année n+1 sera facturée aux tarifs de l'année n+1)

N'oubliez pas : de nombreuses demandes nécessitent la rédaction d'un arrêté municipal signé par le Maire : elles doivent **parvenir en mairie 3 semaines avant la date de l'événement** : soyez prévoyant !

Formulaire(s) à compléter	TYPE D'OCCUPATION	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2018
DEL	Réservation de stationnement (équivalent à 5 mètres linéaires), par place de stationnement par jour	34,00 €
DEL	Barrage total de la chaussée, par jour	117,00 €
N°6	Pose d'un étalage, d'un chevalet, d'un présentoir ou d'une rôtissoire non ancrée au sol, le m² par an	22,50 €
N°6	Vitrine expo, le m² par an	101,50 €
N°6BIS	Terrasse en plein air, le m² par an	27,00 €
	Terrasse semi-fermée, le m² par an	55,00 €
	Terrasse fermée, le m² par an	101,50 €
N°5	Echafaudage, le m² par mois	7,20 €
N°3	Palissade, le mètre linéaire par mois	30,00 €
N°8	Autres occupations du domaine public (emprise), le m² par jour	2,15 €
N°2	Commerce ambulant, par jour pour une superficie égale ou inférieure à 15 m ² :	25,00 €
	et par m ² supplémentaire	3,65 €
N°1	Benne à gravois SANS réservation de stationnement, par jour	20,50 €
	Benne à gravois AVEC réservation de stationnement, par jour	53,00 €
NC	Manège enfants, par jour	28,50 €
NC	Manège adultes, par jour	33,00 €
NC	Cirque de moins de 150 m ² chapiteau, par jour	159,00 €
NC	Cirque de plus de 150 m ² chapiteau, par jour	303,00 €
NC	Théâtre, Guignol et autres, par jour	28,50 €
<i>A l'occasion d'opérations simultanées de déménagement et d'emménagement sur Bois-Colombes :</i>		
DEL	Forfait d'un emplacement aux deux adresses, par jour	36,00 €
DEL	Barrage total de la chaussée à une adresse et réservation d'un emplacement à la seconde adresse, par jour	135,00 €
DEL	Barrage total de la chaussée aux deux adresses, par jour	187,00 €